



ÉCOLOGIE ENQUÊTE

Le lobby du bois exotique à l'assaut des JO de 2024

Après un intense lobbying, la Société de livraison des ouvrages olympiques a autorisé l'utilisation de bois tropical pour des aménagements du futur village des athlètes, en Seine-Saint-Denis. Des industriels s'en réjouissent alors que la protection des forêts tropicales est un enjeu majeur pour le climat.

Jade Lindgaard

29 juillet 2022 à 16h33

À deux ans des Jeux olympiques de 2024, les travaux des futurs sites sont en plein boom. 61 grues sont en action sur 40 chantiers à l'été 2022. Pour le village des athlètes, entre Saint-Ouen et Saint-Denis, en Seine-Saint-Denis, les organisateurs affichent une exigence environnementale : construction en bois pour réduire les gaz à effet de serre, performance énergétique, parc urbain.

La construction du village est pilotée par la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), réunissant État, collectivités locales, comité d'organisation des Jeux, et présidée par la maire de Paris, Anne Hidalgo. L'un des engagements phares de la Solideo est l'interdiction d'utiliser des bois « *d'origine exotique* ». La protection des forêts tropicales est un enjeu majeur des politiques de lutte contre le dérèglement climatique et de la défense des droits des peuples autochtones.



Chantier du village olympique de 2024, à Saint-Denis, le 14 juin 2022. © Photo Arnaud Paillard / Hans Lucas via AFP

Dans ce but, les opérateurs immobiliers qui construisent le village olympique ont tous reçu un cahier de prescriptions d'excellence environnementale. Celui-ci proscrie l'utilisation des bois d'origine exotique et boréale, afin « *de réduire autant que possible l'impact carbone des ouvrages* », explique la Solideo dans une lettre de juillet 2021 envoyée à l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT), un lobby de ce secteur d'activité, et que ce dernier a mise en ligne. Le courrier précise que « *la question des lieux d'approvisionnement en matériaux* » et de « *l'impact carbone de leur transport jusqu'au site de construction* » revêt « *une importance significative* ».

Ces bonnes résolutions ont-elles vécu ? Dans l'appel d'offres concernant l'aménagement des extérieurs du village des athlètes, le bois tropical est cette fois-ci accepté. Pour les bordures des revêtements des sols extérieurs, une « *alternative en bois tropical* » est proposée aux entreprises, et une essence est même conseillée, comme l'a évoqué *Le Canard enchaîné* : le tali, un arbre du bassin du Congo résistant à l'humidité et aux insectes. C'est valable aussi pour le mobilier urbain du futur parc, et pour un plancher de charpente dans l'espace public.

- o Une alternative en **bois tropical** :
 - pour les lames du platelage et les planches de rives et les lisses des garde-corps : l'essence prévue est le Tali (*Erythrophleum suaveolens*), ou équivalent.
 - Pour les lambourdes, l'essence prévue est l'Okan (*Cylicodiscus gabunensis*, ou équivalent).

Extrait de l'appel d'offres pour l'aménagement des extérieurs du village des athlètes de Paris 2024.

Une autre essence est citée dans l'appel d'offres : l'okan, « *prévu* » pour certaines pièces d'aménagement extérieur. Cette espèce vivant dans les forêts denses humides tropicales se régénère difficilement si elle est exploitée massivement. L'okan est considéré comme un arbre fétiche par certains peuples autochtones.

Au total, cela représente une surface au sol de 4 400 m², soit environ quatre ou cinq conteneurs de produits à importer. Une goutte d'eau dans le volume de matériaux avalé par les chantiers des JO. « *On ne se bat pas pour un volume mais pour un symbole*, se réjouit Benoît Jobbé-Duval, directeur général de l'ATIBT, le lobby des industries du bois tropical. *On voulait que la porte soit ouverte à la consommation responsable de bois en provenance d'Afrique centrale.* »

Les chantiers des JO de 2024 vont leur apporter « *de la visibilité et de la lisibilité* », espère-t-il. L'association s'est même fendue d'un communiqué sur son site pour faire connaître sa victoire. Reste à savoir si des essences exotiques se trouvent dans les dossiers rendus par les candidats aux marchés, en cours d'analyse.

« *Nous n'avons pas changé d'avis par rapport à l'appel d'offres précédent* », répond la Solideo, qui précise qu'une alternative en bois local est aussi prévue pour l'aménagement des espaces publics. Et que le volume accepté de bois tropical est minimal : 200 m³, à comparer aux 18 600 m³ de bois local utilisés pour les bâtiments.

Mais « *si les JO avaient tenu bon sur l'interdiction du bois tropical, cela aurait donné un bon exemple* », regrette Sylvain Angerand, de l'association Canopée-Forêts vivantes. Il précise que le tali, une essence secondaire et abondante, ne présente pas en soi d'enjeux aigus de conservation, mais que la fragilité et la valeur sociale de l'okan questionnent la pertinence de son exploitation.

Intense lobbying

Le maître d'ouvrage du village olympique exige que ces grumes exotiques respectent les labels FSC ou PEFC, supposés garantir le respect de la biodiversité. Mais cette certification est remise en cause par des ONG internationales et locales qui y voient à

l'œuvre des conflits d'intérêts et du *greenwashing* (ou écoblanchiment).

Le bois tropical ne représente aujourd'hui qu'une part infime des importations en France. Mais la transition énergétique dans le bâtiment repose beaucoup sur les ressources forestières, ouvrant potentiellement de nouveaux marchés. « *On voulait éviter que les acteurs du bois tropical ne soient mis à l'index des marchés publics* », explique l'ATIBT.

Si la décision de la Solideo sur le bois tropical attire l'attention, c'est que les industriels ont développé un intense lobbying pour parvenir à leurs fins et revenir dans le jeu. Benoît Jobbé-Duval dit avoir « *mené une action auprès de la Solideo et de la Mairie de Paris* » afin de « *réparer une erreur d'appréciation* » : envoi de courriers et de mails, rendez-vous en visioconférence avec Antoine du Souich, directeur de la stratégie et de l'innovation de l'établissement public. Sollicité par Mediapart, celui-ci n'a pas répondu à nos questions. Mais la Solideo confirme ces interactions et précise que « *ces échanges n'ont pas été organisés dans le cadre de la préparation d'un marché* ».

Elle ajoute que sa maîtrise d'œuvre – les entreprises chargées de la conduite opérationnelle des travaux – « *a pu contacter de nombreux acteurs du bois, parmi lesquels ATIBT France* », compte tenu des « *caractéristiques bien spécifiques* » des bois recherchés, devant résister à la stagnation d'eau et aux moisissures.

En octobre 2021, le ministre camerounais des forêts et de la faune, Jules Doret Ndongo, et la ministre de l'économie forestière de la République du Congo, Rosalie Matondo, ont été reçues à la mairie de Paris par Arnaud Ngatcha, adjoint d'Anne Hidalgo chargé des relations internationales (il n'a pas répondu aux questions de Mediapart).

Objet de la rencontre ? Une « *mission diplomatique Bois tropical* » et « *le dossier Solideo* », selon l'ATIBT, qui en rend compte sur son site, photo à l'appui. La Solideo indique n'avoir pas participé à cette réunion. Des contacts ont aussi été pris avec le ministère des affaires étrangères.

En septembre dernier, l'ATIBT avait participé au sommet de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à Marseille, qui se voulait une rencontre de haut niveau sur la biodiversité. Ce fut « *un moment de reconnaissance institutionnelle* », se réjouit encore le lobby des industriels.

Selon Benoît Jobbé-Duval, la « *gestion durable fait partie des solutions de long terme pour sauver les forêts naturelles d'Afrique centrale* ». L'argument est qu'il vaut mieux exploiter un peu afin de valoriser économiquement la ressource forestière et d'inciter les industries à la préserver. Il considère que c'est aussi une façon d'empêcher les déforestations de l'agro-industrie. Car, résume-t-il, « *parfois, pour sauver mille arbres,*

il faut en couper deux ».

Jade Lindgaard

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).

Boîte noire

Journaliste à Mediapart, je suis aussi habitante d'Aubervilliers et, à ce titre, j'ai participé à des réunions et à des manifestations en défense des jardins ouvriers des Vertus, un temps menacés par le chantier d'une piscine d'entraînement des Jeux olympiques de Paris 2024.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Alliès et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdrion, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés

Mediapart, 11 place Charles de Gaulle
86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.